



11/11/2025

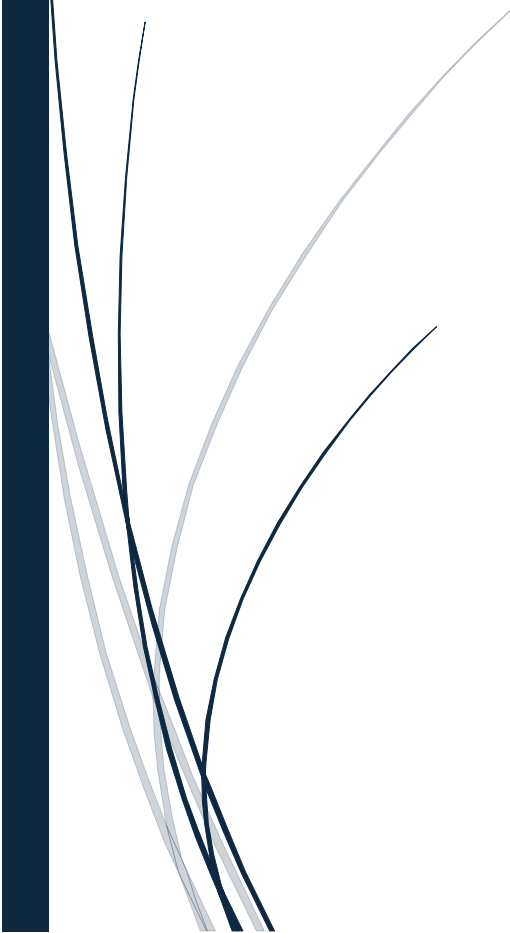
Projet de Boisement de terre agricole

GFA Les LOMBARDS LA GRAVELLE
VENDRESSE- parcelle L 37 p

SURFACE 5,57ha

Département des Ardennes
(Annexe)

Version 1 du 11 novembre 2025



Laurent SAUVAGE
[LIGNEO]

I- Présentation du projet

Le projet consiste à transformer une partie de pâture existante qui n'est plus exploitée en espace boisé dans le cadre d'un aménagement durable visant à renforcer la biodiversité locale, améliorer la qualité des sols, et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique par la séquestration de carbone.

2- Situation

La parcelle est située dans une zone où le potentiel écologique peut être valorisé tout en respectant les enjeux agricoles et paysagers locaux.

Commune de VENDRESSE (08160)-Département des Ardennes Lieu dit La petite Cassine

Parcelle L 37 partie : 5,57 ha réparti de la façon suivante (Voir annexe)

Maintien d'une bande enherbée sur environ 10m de large par rapport au bois : 0,35 ha

Projet Boisement peuplier (sur environ 3 lignes) : 0,93 ha

Projet Boisement feuillus (chêne sessile) : 3,78 ha

Conservation d'un chêne préexistant : 0,03ha

Conservation et agrandissement de la ripisylve à l'Est (Plantation de saule et d'aulne pour tenir compte de la présence éventuelle des castors) : 0,48 ha

Premier Boisement de 5,57 ha de terrain, anciennement exploité en prairie de fauche extensive. Prairie libre d'occupation par suite de la fin d'exploitation.

- Boisement à destination de production forestière et utilisation du produit bois sur une parcelle délaissée.

3- Description de l'état actuel :

- Pluviométrie annuelle de 870 mm et température moyenne annuelle 9,5°C

- Par rapport au contexte pédoclimatique et au réchauffement, les essences forestières adaptées sont le Peuplier-Le Chêne sessile, l'aulne glutineux-le saule (en diversification en bordure est (Ripisylve) . Les stations rencontrées sont le P5 et/ou P6 du guide des stations forestières Plateaux calcaires du nord Est (Zone de la dépression ardennaise).

La réserve utile est bonne. Les potentialités des stations sont bonnes à excellentes.

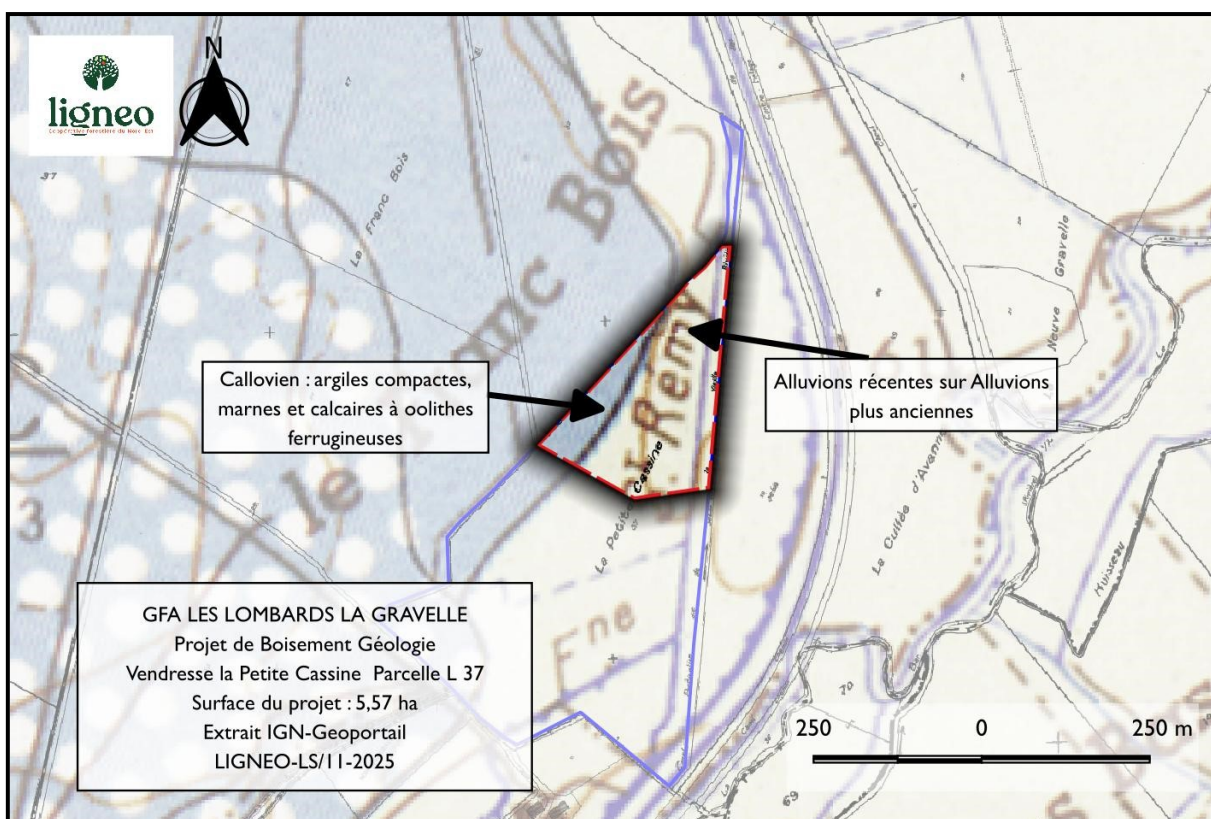
- Le projet prévoit :

- ✓ le maintien d'un chêne existant (Gîte à chiroptère potentiel) (sur une surface de 0.03ha) et le maintien de bande enherbée sur une largeur de 10 m minimum à l'ouest le long du massif forestier

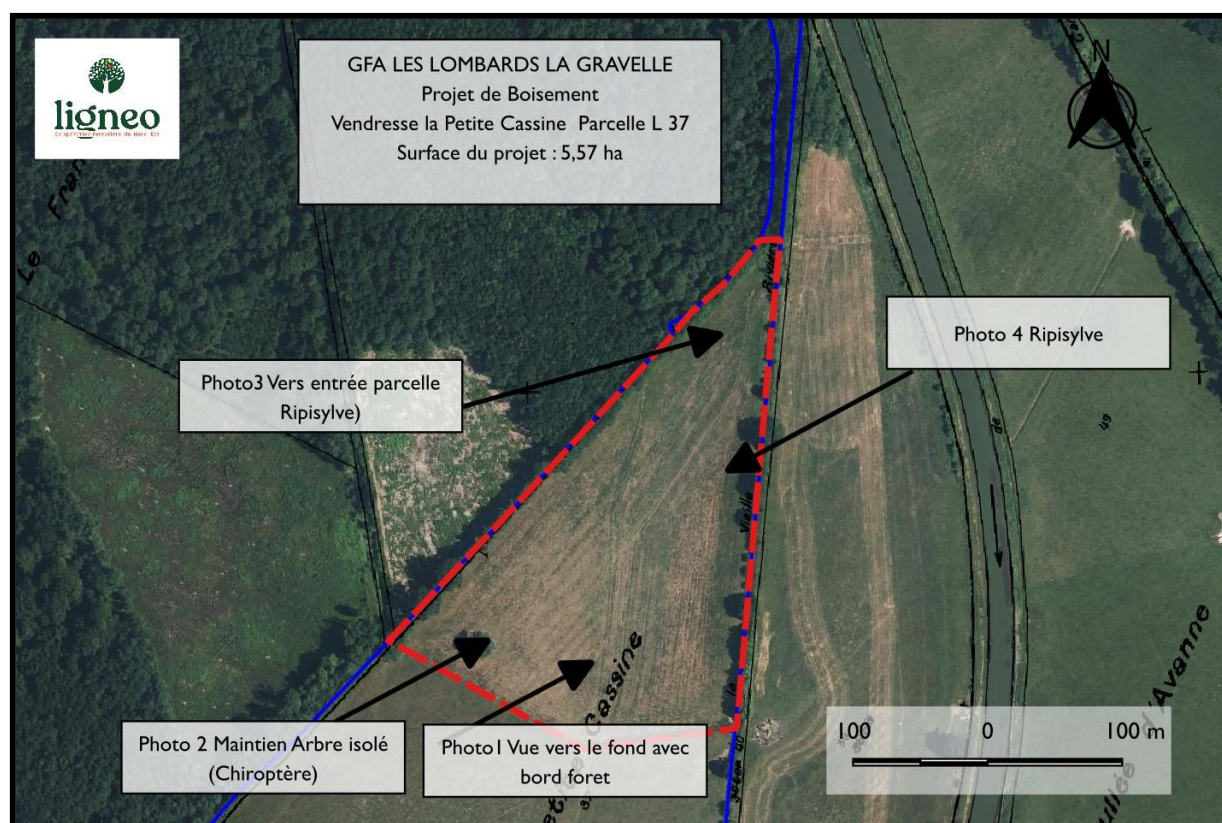
- ✓ la préservation de la Haie (ripisylve le long du ru à l'est de la parcelle ainsi que la plantation de saule et d'aulne en complément (rôle de ripisylve et bande pour tenir compte de la présence potentielle de castor).

4- Observation :

Ce projet s'inscrit dans une démarche responsable visant à concilier développement rural, préservation de l'environnement, et lutte contre le changement climatique. Il répond aux exigences réglementaires tout en apportant une valeur ajoutée écologique et socio-économique à la région.



Situation du projet et Photo du milieu actuel. (Photos prises le 10 novembre 2025)



Parcelle située dans le site Natura 2000 FR 2100343 : Site à chiroptères de la vallée de la Bar

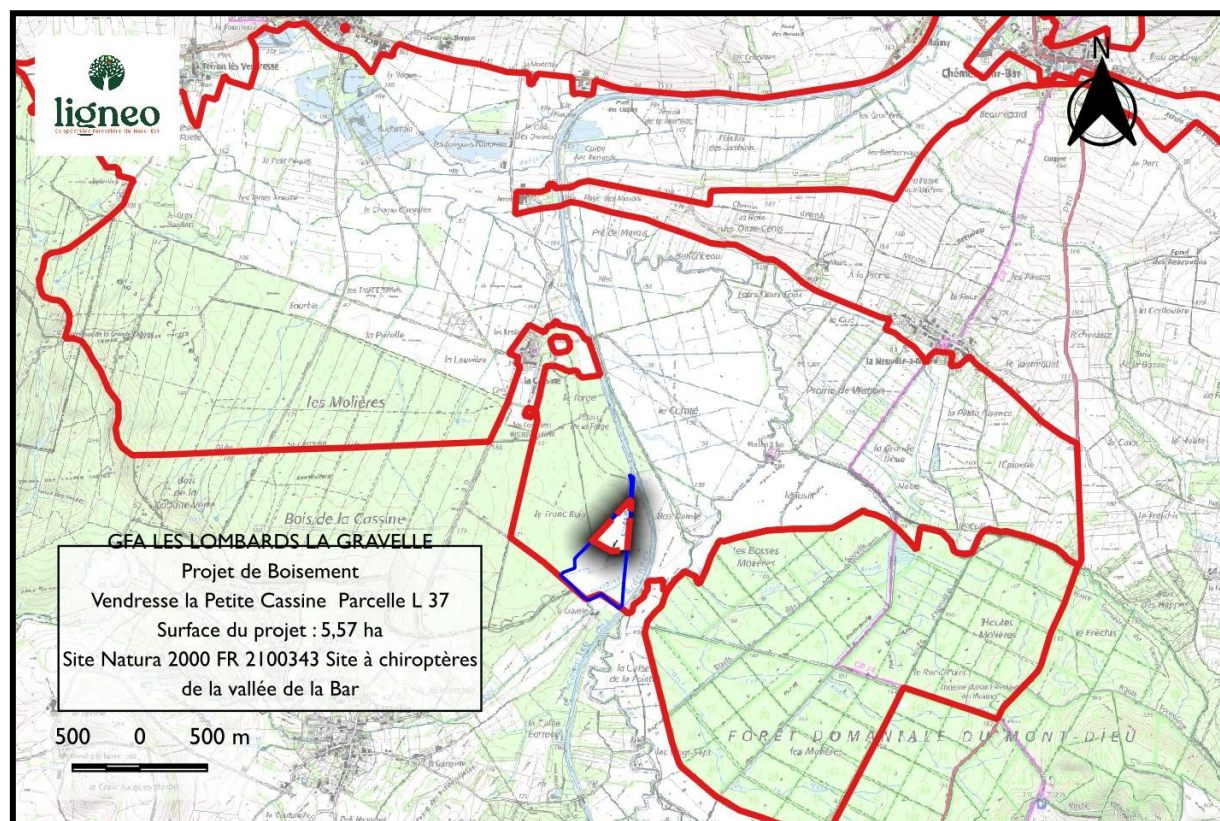




Photo 1 Vers le fond



Photo 2 maintien arbre isolé



Photo 3 Vers entrée Ripisylve à gauche



Photo 4 Ripisylve

5- Complément:

- ⇒ Le stockage ou le dépôt de produits pétroliers, même temporaire sera interdit. En cas de rupture accidentelle de réservoirs, les engins effectuant l'exploitation des bois devront disposer d'un stock de matériaux absorbants immédiatement disponible dans leurs véhicules. Dans tous les cas, les terrains souillés devront être extraits et traités hors du périmètre.
- ⇒ Les travaux de préparations de sol se limiteront à un passage de fraise sur la ligne de plantation. Les travaux d'entretien des plantations seront effectués en général manuellement. Les entretiens mécanisés seront réalisés hors période de forte pluie afin d'éviter tout dommage au sol. Après le débardage des grumes, on procédera à la remise en état des terrains par rebouchage et compactage. Les interventions de débardage se feront hors période de forte pluie lorsque les sols sont saturés en eau afin d'éviter la formation d'ornières lors du débardage. Le terrain est proche de la route départementale. La distance de débardage est donc assez réduite. Des cloisonnements d'exploitations seront créés afin d'éviter les impacts négatifs sur l'ensemble de la parcelle.

Travaux de préparation d'entretien des plantations et travaux d'exploitation des futures coupes se feront en respectant les préconisations des guides PROSOL et Pratic sol (ONF-FCBA)

Ainsi, ce boisement devrait améliorer la qualité des eaux souterraines grâce à :

- Une occupation pérenne et maîtrisée des terres, exempte d'usage de phytocides ou d'engrais et permettant de limiter les risques de pollution diffuse;
- Une régularisation du régime des eaux par la diminution du ruissellement;
- une meilleure filtration des eaux grâce à la teneur élevée en humus des sols forestiers;
- la constitution progressive d'un écosystème stable offrant une diversité faunistique et floristique;
- une amélioration paysagère du site avec un coût d'entretien limité;
- la production d'un éco-matériau(le bois) qui contribue en même temps à la séquestration du carbone.

- Le projet se situe à proximité immédiate d'un cours d'eau dans la zone Natura 2000 et en zone humide effective.

Les plantations seront réalisées à une distance suffisante (6 mètres) pour permettre de ne pas déstabiliser les berges et permettre l'entretien du cours d'eau.

Le projet se situe au sein du zonage d'alerte « Zones humides » (Modélisation cartographique consultable sur le site internet de la DREAL Grand Est).

Le projet prend en considération la présence de chauves-souris et le propriétaire s'engage à laisser les vireux bois situés dans la pâture ainsi que la ripisylve à l'est du projet.

Une bande enherbée suffisamment large (environ 10m sera laissée à l'ouest, le long du massif forestier.

L'installation de 3 ligne de peuplier à densité de 200 tiges par ha permettra également un bon maintien des espèces de chauve-souris présentes.

⇒ Le propriétaire s'engage à ne pas installer de drainage artificiel ou de fossés drainants sur les parcelles concernées.

- Le projet est concerné par la disposition T3 - O4.I - D4 concernant la gestion forestière du SDAGE 2022-2027 (RHIN-MEUSE)

⇒ Le propriétaire s'engage à prendre en compte les préconisations de la disposition T3 - O4.I - D4 concernant la gestion forestière et reprises ci-dessous :

Les décisions et programmes pris dans le domaine de l'eau en matière de planification et de gestion forestière prévoiront, d'interdire, y compris en période de crise (exemple des tempêtes) :

- Les débardages et passages dans le lit des cours d'eau ;
- Les stockages de grumes dans le lit ou sur le haut des berges des cours d'eau ;
- Les tracés de pistes d'exploitation dans le sens de la pente favorisant l'arrivée de fines et le drainage du massif.

Ces mêmes décisions privilégieront, notamment afin de limiter les effets négatifs de la gestion et de l'exploitation forestière :

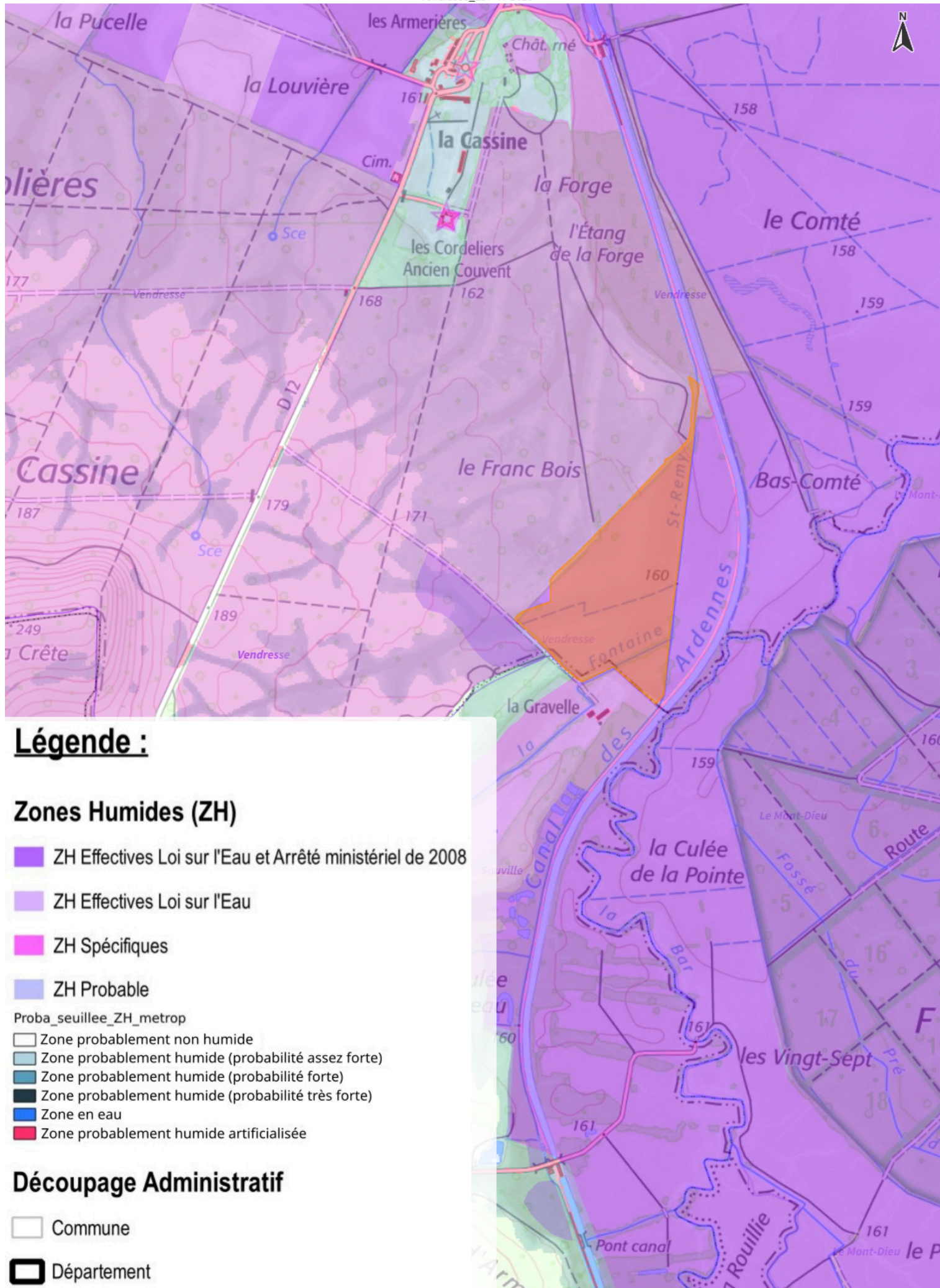
- La création de zones tampons* en bordure de berges ;
- La prise en compte des cours d'eau et zones humides dans les plans forestiers, y compris dans les programmes de gestion de crise ;
- La gestion des arrivées latérales de débits entraînant des fines par érosion (création de zones humides, enherbement).

Il est, par ailleurs, proposé de capitaliser au sein d'un guide technique de référence et d'animer le déploiement des solutions opérationnelles d'amélioration des pratiques de gestion forestière et des réseaux de dessertes afin de limiter les impacts des phénomènes d'érosion (perte de sol et fonctions associées, perturbation hydromorphologique des cours d'eau, apports de matières organiques dans les milieux aval récepteurs, etc.), de destruction d'habitats (petit chevelu hydrographique et complexe de milieux humides non inventorié de têtes de bassins versant), comme de contamination par des maladies ou ravageurs des bois (scolytes, etc.).

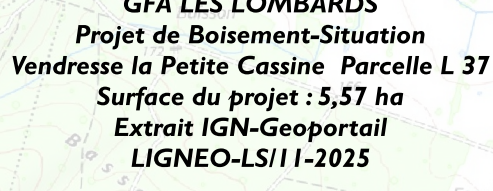
Fait à Vendresse le lundi 10 novembre 2025

Mme LESIEUR JUBERT Hélène

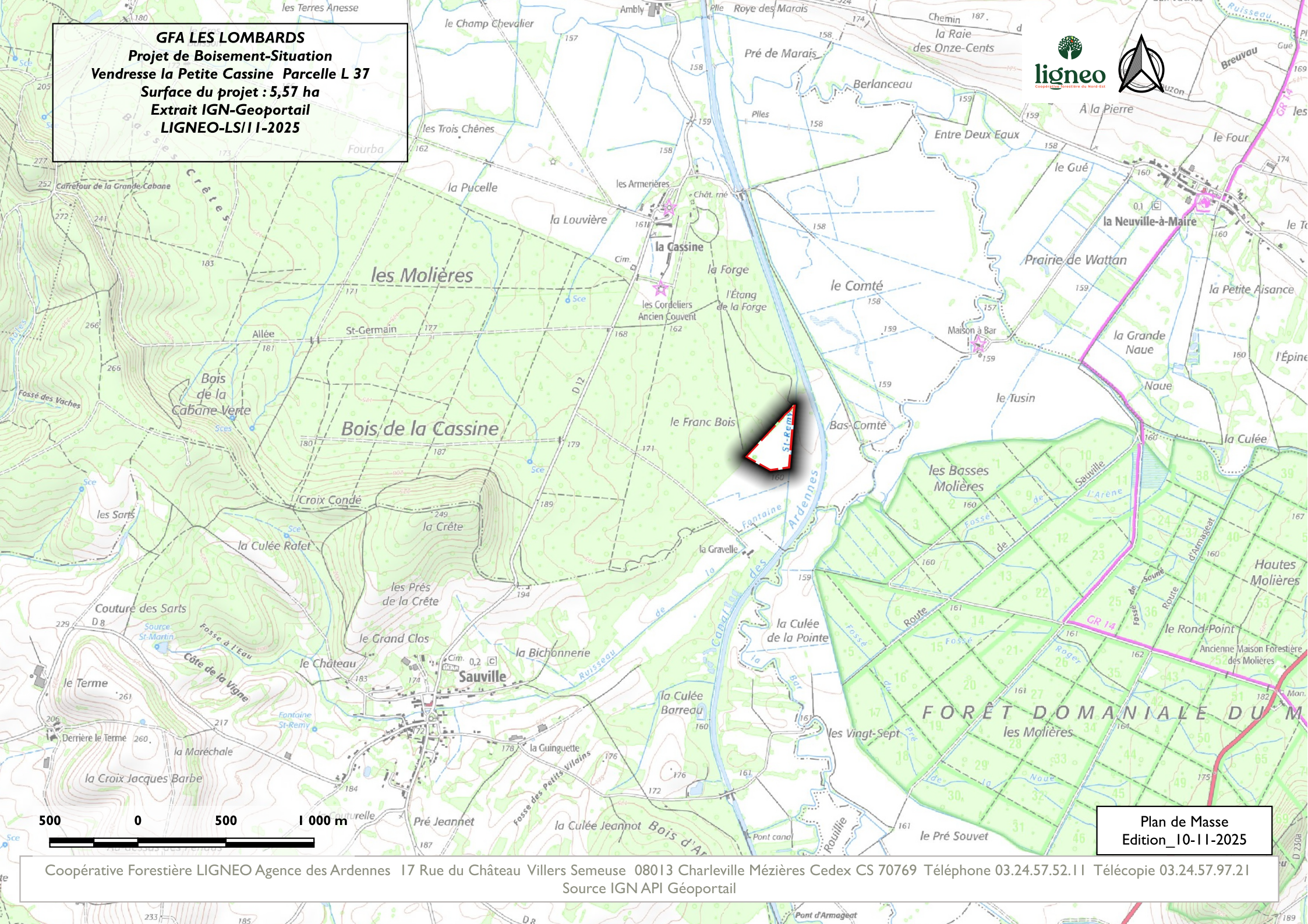
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé-Bon pour acceptation »)



GFA LES LOMBARDS
Projet de Boisement-Situation
Vendresse la Petite Cassine Parcelle L 37
Surface du projet : 5,57 ha
Extrait IGN-Geoportail
LIGNEO-LS/11-2025

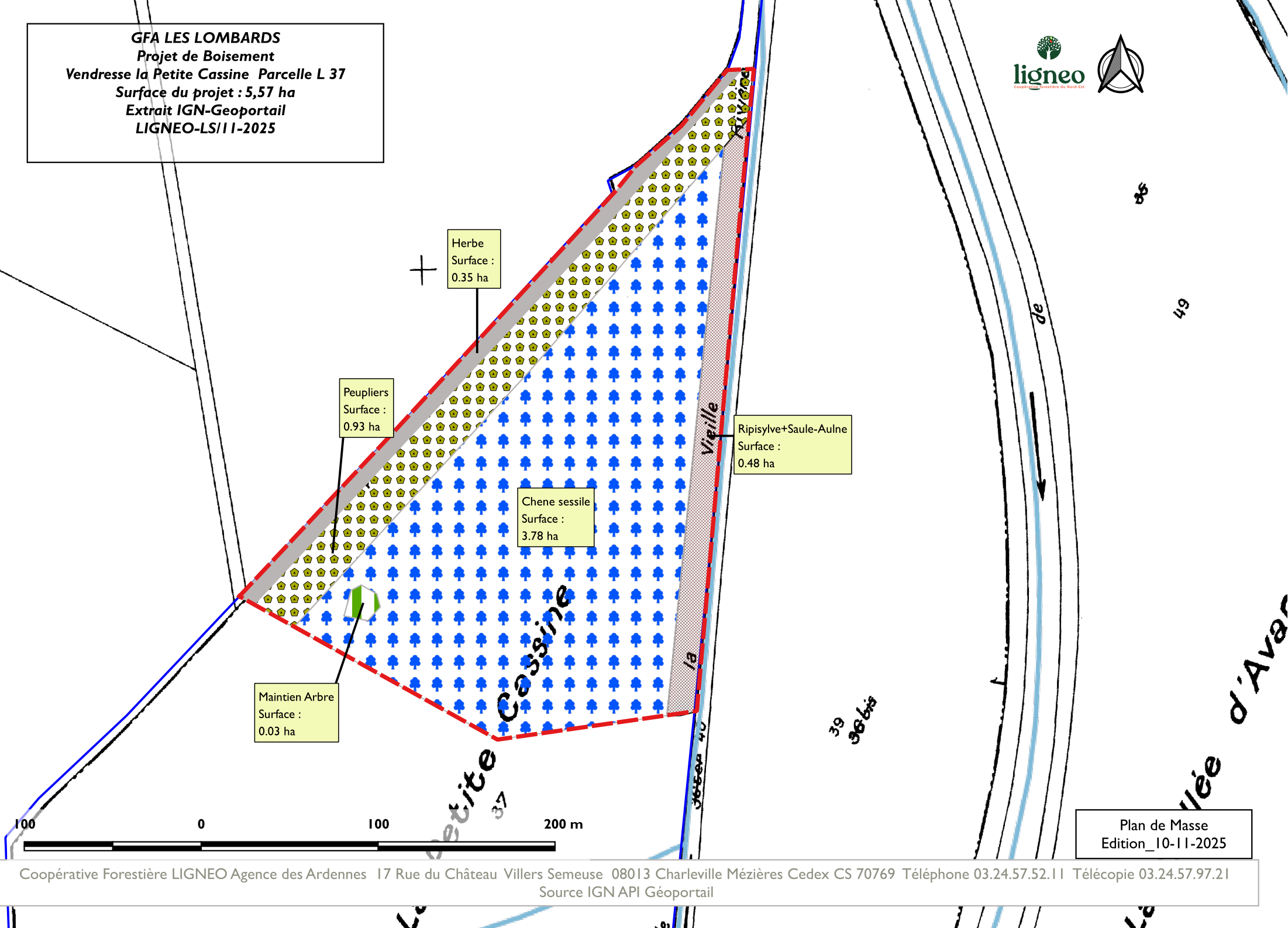


GFA LES LOMBARDS
Projet de Boisement-Situation
Vendresse la Petite Cassine Parcelle L 37
Surface du projet : 5,57 ha
Extrait IGN-Geoportail
LIGNEO-LS/11-2025



Plan de Masse
Edition_10-11-2025

GFA LES LOMBARDS
Projet de Boisement
Vendresse la Petite Cassine Parcelle L 37
Surface du projet : 5,57 ha
Extrait IGN-Geoportail
LIGNEO-LS/11-2025



ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise

GFA LES LOMBARDS-LA GRAVELLE à la date du **10 novembre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse <https://data.inpi.fr>

Identité de l'entreprise

Dénomination : **GFA LES LOMBARDS-LA GRAVELLE**

SIREN (siège) : **322 457 177**

Date d'immatriculation au RNE : **24/08/1981**

Début d'activité : **29/04/1981**

Date de fin de la personne morale : **23/08/2080**

Forme juridique : **GFA, Groupement foncier agricole**

Activités principales de l'objet social : **Propriété, administration et jouissance de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine...**

Code APE : **6820B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers**

Capital social : **304135.79 EUR**

Adresse du siège : **LA CASSINE 08160 VENDRESSE FRANCE**

Données issues de la reprise des données

Gestion et Direction

Nom, Prénom(s) : **JUBERT HELENE**

Nom d'usage : **LESIEUR**

Qualité : **Associé indéfiniment responsable**

Date de naissance (mm/aaaa) : **05/1950**

Commune de résidence : **Warcq**

Nom, Prénom(s) : **JUBERT FRANCOISE**

Nom d'usage : MOLLET
Qualité : Associé indéfiniment responsable
Date de naissance (mm/aaaa) : 01/1946
Commune de résidence : Vivier-au-Court

Nom, Prénom(s) : **PENEVEYRE-JUBERT** William , Olivier
Qualité : Associé indéfiniment responsable
Date de naissance (mm/aaaa) : 11/1975
Commune de résidence : NEW YORK NY 10010

Nom, Prénom(s) : **PENEVEYRE-JUBERT** Cédric
Qualité : Gérant et associé indéfiniment responsable
Date de naissance (mm/aaaa) : 11/1973
Commune de résidence : Saint-Renan

Établissements (1)

Type d'établissement : Siège et principal
Date début d'activité : 29/04/1981
Siret : 32245717700010
Code APE : 6820B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Origine du fonds : Création
Nature de l'établissement : Gestion de biens, Commerciale
Activité principale : Propriété, administration et jouissance de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine...
Adresse : LA CASSINE
08160 , VENDRESSE - FRANCE

Données issues de la reprise des données

Il est porté à votre connaissance que le déclarant s'est opposé à la mise à disposition de ses données à des fins de prospection en application du paragraphe 2 de l'article 21 du règlement européen 2016/679 RGPD (art. R.123-320 du code commerce).

Relevé de propriété

Année de référence : 2025					Département : 08 0					Commune : 469 VENDRESSE															TRES : 009			Numéro communal : +00035		
Titulaire(s) de droit(s)																														
Droit réel : Propriétaire										Numéro propriétaire : PBBKMZ																				
Dénomination : GFA LES LOMBARDS LA GRAVELLE																														
Adresse : MME JUBERT JACQUELINE 17 RUE POL BOUIN 08160 VENDRESSE																														
Propriété(s) bâtie(s)																														
Désignation des propriétés										Identification du local							Évaluation du local													
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM				
Total revenu imposable pour la part communale							Total revenu exonéré pour la part communale										Total revenu imposé pour la part communale													
0 euro(s)							0 euro(s)										0 euro(s)													

Propriété(s) non bâtie(s)																							
Désignation des propriétés						Évaluation																Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet
													HA	A	CA								
83	K	7		LES LOMBARDS	B056		1	469B		P	01	Prés		19	94	9,77	C	TA		2,93	30		
																	GC	TA		2,93	30		
83	K	15		LES QUARANTE ARPENTS	B079		1	469B		P	02	Prés		47	88	14,68	C	TA		4,40	30		
																	GC	TA		4,40	30		
83	K	20		LES QUARANTE ARPENTS	B079		1	469B		P	02	Prés	3	93	54	120,56	C	TA		36,17	30		
																	GC	TA		36,17	30		
83	K	21		LA LOUVIERE	B059		1	469B		P	03	Prés		08	32	1,09	C	TA		0,33	30		
																	GC	TA		0,33	30		
83	K	22		LA LOUVIERE	B059		1	469B		T	01	Terres	2	22	62	68,21	C	TA		20,46	30		
																	GC	TA		20,46	30		
87	K	24		LA LOUVIERE	B059		1	469B		P	01	Prés		13	77	6,74	C	TA		2,02	30		
																	GC	TA		2,02	30		
83	K	28		LA LOUVIERE	B059		1	469B		P	01	Prés	20	99	90	1 028,63	C	TA		308,59	30		
																	GC	TA		308,59	30		

Délivré le 24/10/2025

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Propriété(s) non bâtie(s)																							
Désignation des propriétés						Évaluation																Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet
													HA	A	CA								
87	K	96		LE VILLAGE	B099		1	469B		P	01	Prés			37	0,19	C	TA		0,06	30		
																	GC	TA		0,06	30		
83	K	155		LES QUARANTE ARPENTS	B079	0014	1	469B		P	03	Prés	3	29	55	43,22	C	TA		12,97	30		
																	GC	TA		12,97	30		
83	K	158		LES QUARANTE ARPENTS	B079	0018	1	469B		P	02	Prés	1	63	73	50,15	C	TA		15,04	30		
																	GC	TA		15,04	30		
83	K	163		LES QUARANTE ARPENTS	B079	0013	1	469B		P	03	Prés		25	58	3,35	C	TA		1,01	30		
																	GC	TA		1,01	30		
83	K	164		LES QUARANTE ARPENTS	B079	0012	1						2	33	15								
								469B	J	P	02	Prés	1	55	42	47,63	C	TA		14,29	30		
																	GC	TA		14,29	30		
								469B	K	P	03	Prés		77	73	10,20	C	TA		3,06	30		
																	GC	TA		3,06	30		
83	K	165		LES QUARANTE ARPENTS	B079	0012	1						1	27	73								
								469B	J	P	02	Prés		85	14	26,10	C	TA		7,83	30		
																	GC	TA		7,83	30		
								469B	K	P	03	Prés		42	59	5,58	C	TA		1,67	30		
																	GC	TA		1,67	30		
83	K	166		LES LOMBARDS	B056	0008	1						2	37	20								
								469B	J	P	01	Prés	1	58	12	77,45	C	TA		23,23	30		
																	GC	TA		23,23	30		
								469B	K	P	03	Prés		79	08	10,38	C	TA		3,11	30		
																	GC	TA		3,11	30		
83	K	168		LES LOMBARDS	B056	0009	1	469B		T	01	Terres		07	76	2,39	C	TA		0,72	30		
																	GC	TA		0,72	30		
83	K	183		LA LOUVIERE	B059	0025	1	469B		P	01	Prés		40	20	19,70	C	TA		5,91	30		
																	GC	TA		5,91	30		
83	K	185		LA LOUVIERE	B059	0025	1	469B		P	01	Prés		06	82	3,35	C	TA		1,01	30		
																	GC	TA		1,01	30		
83	K	187		LA LOUVIERE	B059	0027	1	469B		P	01	Prés	14	86	52	728,16	C	TA		218,45	30		
																	GC	TA		218,45	30		
83	L	37		LA PETITE CASSINE	B074		1	469B		P	01	Prés	20	35	90	997,27	C	TA		299,18	30		
																	GC	TA		299,18	30		
83	L	39		LA PETITE CASSINE	B074	0037	1	469B		P	01	Prés	10	30	03	504,56	C	TA		151,37	30		
																	GC	TA		151,37	30		
83	L	40		LA PETITE CASSINE	B074	0037	1	469B		E	01	Eaux		89	27	2,34	C	TA		0,70	30		
																	GC	TA		0,70	30		
83	ZE	4		LES LOTS D AMBLY	B058		1	469A		P	03	Prés		03	90	1,12	C	TA		0,34	30		
																	GC	TA		0,34	30		

Propriété(s) non bâtie(s)																								
Désignation des propriétés						Évaluation																Livre foncier		
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse		Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet
														HA	A	CA								
83	ZI	28		QUARANTE ARPENTS DE VENDRE		B080		1	469A		P	03	Prés	12	38	30	357,04	C GC	TA TA		107,11 107,11	30 30		
Contenance totale						Total de la part communale								Total de la part additionnelle						Majoration des terrains constructibles				
			HA	A	CA	Revenu imposable			Revenu exonéré		Revenu imposé		Revenu exonéré		Revenu imposé									
			98	61	98	4 140			1 242		2 898		4 140		0		0							